



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 AVRIL 2013

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet

www.maillebois.fr

Étaient présents : Mmes Isabelle Chiron, Danièle Girard, Suchitra Guérault, Françoise Hardy, Lina Hemmery, Mrs Alain Favril, Jean-Paul Alleaume, Christian Maisons, Vincent Gajas, Laurent Palat, François Caré, Arnaud de Boisanger

Absents excusés : M. Jérôme Nkunga (pouvoir à M. Alain Favril)

Secrétaire de séance : M. François Caré

Compte-rendu du précédent conseil :

M. Alain Favril demande qu'il soit rajouté que Monsieur Gajas avait précisé clairement les conditions de vote pour le périmètre de l'agglomération drouaise (voter oui ou non), que le second vote a été déclaré illégal par plusieurs conseillers municipaux et que Monsieur Gajas a refusé d'en tenir compte. Monsieur Gajas répond que le bulletin sur lequel était indiqué Senonches était quand même contre l'agglomération drouaise. Il a donc pris l'initiative d'envoyer une délibération défavorable au périmètre à Monsieur le Préfet. Un courrier a également été envoyé avec les bulletins du 1^{er} vote et une réponse écrite a été demandée à Monsieur le Préfet.

Sous cette réserve, le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} mars 2013 est approuvé.

Budget eau et assainissement :

M. Alain Favril souhaite avoir une balance générale. Les membres de la commission des finances l'ayant eue, il lui est aussitôt donné satisfaction.

M. le Maire donne la parole à M. Laurent Palat, président de la commission « eau et environnement ».

Les achats d'eau ont représenté 77 503 m3, soit 10 000 m3 de moins que les années précédentes. La baisse provient d'une baisse de la consommation (l'été pluvieux peut être une explication). Le taux de fuite s'établit à 33%. L'ensemble des taxes a augmenté.

Compte administratif :

M. Laurent Palat présente le compte administratif qui fait apparaître une réalisation des dépenses de 174 900.03 € pour 309 225.00 € votés en section d'exploitation.

Les recettes réalisées de la section d'exploitation s'élèvent à 297 804.63 € pour 309 225 € prévues (consommation moindre). L'excédent de la section d'exploitation se monte à 122 904.60 €

Les recettes réalisées de la section d'investissement s'élèvent à 110 433.61 € pour 210 887.00 € prévues, et les dépenses à 20 238.77€.

L'excédent de la section d'investissement s'élève à 90 194.84 €.

M. le Maire se retire et M. François Caré, 1^{er} adjoint soumet au vote du conseil le compte administratif 2012

Le compte administratif est approuvé par 10 voix pour et deux abstentions (M. Alain Favril et M. Jérôme Nkunga).

Le compte de gestion du receveur est approuvé par 10 voix pour et deux abstentions (M. Alain Favril et M. Jérôme Nkunga).

L'excédent de fonctionnement soit 122 904.60 € est affecté au compte 002 de la section de fonctionnement, celui de la section d'investissement soit 90 194.84 € au compte 001 de la section d'investissement.

Vote du budget de l'eau 2013 :

M. Laurent Palat rappelle qu'à la demande de la trésorerie, la commune a été contrainte d'appliquer la TVA sur la fourniture de l'eau (5,5 % sur l'eau, les taxes de l'eau et les compteurs, 7% sur l'assainissement et les taxes).

La commission a proposé d'augmenter le m3 de 2 centimes (1,88 % d'augmentation) ce qui mettra le prix du m3 pour l'utilisateur à 1,3177 ttc. La même augmentation est appliquée à l'assainissement. L'augmentation a été modérée au maximum, pour tenir compte de l'incidence nouvelle de la TVA cette année.

Détail des différents tarifs adoptés à l'unanimité :

| | | |
|-----------------------------|--------------------|-------------|
| Eau | 1.12 € HT (5.5%) | 1.18 € TTC |
| Eau au-dessus de 500 m3 | 0.87 € HT (5.5%) | 0.92 € TTC |
| FSIREP | 0.071 € HT (5.5 %) | 0.075 € TTC |
| FDPRE | 0.058 € HT (5.5 %) | 0.061 € TTC |
| Taxe assainissement | 1.12 € HT (7%) | 1.18 € TTC |
| RMRC | 0.30 € HT (7%) | 0.32 € TTC |
| RPD | 0.37 € H.T (7%) | 0.39 € TTC |
| Taxe interconnexion (SIPEP) | 10.00 € (5.5%) | |

Les autres tarifs restent inchangés :

| | | |
|---|--------------------|--------------|
| Location d'un compteur équipé d'un module cible | 23.70 € HT (5.5%) | 25.00 € TTC |
| Ouverture compteur | 37.91 € HT (5.5%) | 40.00 € TTC |
| Compteur gelé diam 15 et 20 | 52.13 € HT (5.5%) | 55.00 € TTC |
| Compteur gelé diam 25 à 40 | 142.18 € HT (5.5%) | 150.00 € TTC |
| Module cyble RF endommagé | 56.87€ HT (5.5%) | 60.00€ TTC |

M. Jean-Paul Alleaume signale que la taxe de l'agence de l'eau est variable selon les vallées et leurs efforts en faveur de la qualité des eaux (3 catégories). La commune se situe dans la zone médiane.

M. Laurent Palat rappelle que le prix de l'eau dans notre commune est parmi les moins élevés du département.

La commission prévoit un achat d'eau de 100 000 m³ et la vente de 45 000 m³ (45 900 vendus en 2012 aux abonnés consommant moins de 500 m³), 6000 m³ (5868 vendus en 2012 aux abonnés consommant plus de 500 m³) et une prévision de pertes de 49 000 m³.

M. Laurent Palat présente ligne par ligne les propositions de la commission pour l'établissement du budget 2013.

M. Laurent Palat explique qu'il importe de réaliser une protection sur la station du Gord, afin de limiter les risques de pollutions ou d'actes de malveillance, la révision de la seconde pompe et des réservoirs (coût de l'ensemble 70 000 €).

Le budget présenté s'équilibre à la somme de 283 974 € en section d'exploitation et à 191 818 € en section d'investissement.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire met aux voix la proposition de budget.

Le budget est adopté par 7 voix pour et 6 voix contre (Mrs Jean-Paul Alleaume, Alain Favril, Christian Maisons, Jérôme Nkunga, Mmes Françoise Hardy et Danièle Girard).

BUDGET GÉNÉRAL :

Compte administratif :

M. le Maire donne connaissance ligne par ligne de la réalisation du budget 2012 :

Section de fonctionnement . Dépenses réalisées : 623 734.99€ pour 770 296.72€ de crédits ouverts. Recettes réalisées : 762 584.30 € pour 770 296.72 € prévus

Section d'investissement :
Dépenses réalisées : 262 689.92 € pour 303 165.04 € prévus
Recettes réalisées : 135 861.71 € pour 303 165.04 € prévus

L'excédent de la section d'exploitation s'élève à 138 849.31 € et le déficit d'investissement à 126 828.21 €.

M. le Maire se retire et M. François Caré, 1^{er} adjoint, soumet au vote du conseil le compte administratif 2012.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.
Le compte de gestion du receveur est approuvé à l'unanimité.
Affectation des résultats : Au compte 1068 la somme de 126 828.21 € et au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 12 021, 10 €.

Vote du budget général :

M. le Maire rappelle au conseil que les dotations de l'État ainsi que le taux de subventions du Conseil Général sont en baisse sensible. La commission des finances s'est, par voie de conséquence, fixée pour objectif de réduire les dépenses de 10% (sauf certains postes à caractère obligatoire), de manière à limiter au maximum les augmentations. Cette année encore, il n'y aura pas de hausse des taux des différentes taxes communales.

Le conseil procède donc à un examen ligne par ligne des dépenses, puis des recettes de la section de fonctionnement: La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 680 732 €

Le conseil procède ensuite à un examen ligne par ligne des dépenses, puis des recettes de la section d'investissement. La section d'investissement s'équilibre à la somme de 241 199 €.

Tarif garderie : Compte-tenu du nombre d'enfants qui utilisent ce service, une augmentation de la charge corrélative de personnel est à prévoir. Le tarif serait porté de 1,60 € à 1,90 €.

Tarif étude inchangé à 2.60 € par séance.

Cantine scolaire : 3,23 € actuellement passerait à 3, 43 € pour répercuter en partie la hausse du prix des repas. Par comparaison ce prix de cantine est de 3,54 € à Thimert, 3,40 € à Brézolles.

Transport scolaire : 80 enfants en bénéficient. La charge financière représente 1000 € par enfant. Le Conseil Général, qui subventionne ce poste de manière importante incite les communes à répercuter une partie de ce coût sur les utilisateurs.

M. le Maire propose de fixer cette participation à 50 € par famille utilisatrice.

Mme Lina Hemmery pense que toutes ces augmentations cumulées vont être difficilement supportables pour certaines familles.

M. le Maire fait observer que ces sommes sont inférieures à ce que pratiquent les communes voisines. Les augmentations s'appliqueraient à compter de la rentrée 2013.

Mme Danièle Girard rappelle que la cantine n'a pas été augmentée depuis 5 ans. Selon elle, il est normal que les usagers participent aux augmentations qui sont réelles.

M. Jean-Paul Alleaume estime que le transport doit rester à la charge totale du budget de la commune. Mais il ne s'oppose pas au principe des autres augmentations proposées.

Après discussion, le conseil vote par 10 voix pour et 2 abstentions (Mrs Alain Favril et Jérôme Nkunga) l'augmentation proposée pour la cantine et la garderie.

Pour le transport, le conseil adopte le principe d'une participation de 50 € par famille utilisatrice par 9 voix pour et 4 voix contre (Mrs Alain Favril, Jérôme Nkunga, Jean-Paul Alleaume et Mme Lina Hemmery).

Les taux des impositions sont maintenus à l'unanimité aux niveaux suivants pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation : 7,99%

Foncier bâti : 15,51%

Foncier non bâti : 27,60 %

M. le Maire prévoit les investissements suivants :

- Restauration de l'ancien cimetière de Maillebois (autour de l'église), à hauteur de 12 000 €,
- Espace de dispersion des cendres dans chacun des trois cimetières
- Aménagements de sécurité routière à Blévy
- Profilage des fossés de Feuilleuse (6 000 €)
- Voirie (rue du Vivier, la Hillière, ferme des Moulins) (29 510 €, financés par emprunt à concurrence de 13 000 €)
- Classe mobile (informatique pour les élèves)
- Vidéoprojecteurs et écrans pour les enseignants
- Achat de la grange à l'entrée de Blévy (75 000 €)

Total des investissements proposés : 303 339 €

Mmes Lina Hemmery, Danièle Girard et M. Jean-Paul Alleaume sont défavorables à l'achat de la grange en raison du prix qui leur paraît trop élevé, et en l'absence de projet pour l'utiliser. Ce dernier ajoute que les sommes prévues pour la voirie lui paraissent insuffisantes.

M. Jean-Paul Alleaume propose de mettre en place des horloges pour gérer l'éclairage public et d'isoler l'école de Blévy.

M. François Caré indique que des travaux importants vont devoir être effectués sur certains bâtiments communaux (partie de toiture à Dampierre, à Maillebois, isolation à la mairie, à l'école de Blévy). Ces opérations doivent faire l'objet d'un programme pluri-annuel.

M. Arnaud de Boisanger estime indispensable d'engager à cette occasion une réflexion sur la rationalisation des implantations des écoles et de la cantine scolaire.

Sur l'achat de la grange de Blévy, M. le Maire rappelle que c'est en fonction d'une autorisation du conseil municipal qu'il est entré en négociation avec les propriétaires. Cet investissement lui paraît opportun pour installer les ateliers municipaux, les pompiers. Il insiste sur la situation de ce bâtiment en entrée de village, d'où un risque de dégradation visuelle en cas d'aliénation à un tiers. Après discussion, le conseil décide de ne pas donner suite à ce projet.

Chacune des propositions est examinée. M. Alain Favril déclare qu'il va s'abstenir, car il estime que les subventions n'ont pas été sollicitées.

M. le Maire le remercie de ses conseils et indique que les demandes seront faites en temps de droit.

Le conseil se prononce donc par 8 voix pour et 4 abstentions pour les projets d'investissement.

Vote du budget

Ch 11 (163 810 €) : 3 contre, le reste pour.

Ch 12 Charges de personnel (291 300 €) : M. Jean-Paul Alleaume propose de réduire le personnel non titulaire d'un demi poste et de supprimer celui de M. Jean-Marc Andrieu.

M. Christian Maisons est d'accord.

M. le Maire estime que la charge de travail impose le maintien de ce poste.

M. François Caré indique que selon lui, ce demi- poste est intéressant en période estivale, mais pas forcément en hiver.

6 contre, pour 7 sur ce chapitre du personnel

Chap 65 (150 752 €) : pour à l'unanimité.

Chap 66 (7 000 €), chap 67 (100 €) : pour à l'unanimité

Le budget communal 2013 est adopté. Il s'équilibre à la somme de 680 732 € en section d'exploitation et à 241 199 € en section d'investissement.

Mme Lina Hemmery demande si le car scolaire peut être loué au Centre aéré cet été. La réponse paraît négative pour des raisons de réglementation et de concurrence avec le secteur privé.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2013

| | |
|---------------|--|
| 8 H 45 | <u>DAMPIERRE-SUR-BLÉVY</u> DÉPÔT DE GERBE AU MONUMENT AUX MORTS |
| 9 H 15 | <u>MAILLEBOIS</u> DÉPÔT DE GERBE AU MONUMENT AUX MORTS |
| 9 H 45 | <u>BLÉVY</u> DÉPÔT DE GERBE AU CIMETIÈRE PUIS AU MONUMENT AUX MORTS AVEC LA PARTICIPATION DE L'HARMONIE DE CHÂTEAUNEUF ET DE LA CHORALE Un vin d'honneur sera servi, à l'issue de la cérémonie, à l'arsenal de Blévy |

Mesdames, Messieurs,

Cette année J'ai souhaité vous présenter le budget de la commune pour l'année 2013.

Lors de son élaboration, il est vite apparu que ce budget serait un budget contraint et qui mérite donc des explications.

Tout d'abord la baisse continue des dotations de l'Etat a marqué une brusque accélération en 2013. Ensuite les aides départementales, en particulier les subventions concernant les transports scolaires, ont également diminuées sensiblement. Face au contexte national d'austérité et de baisse du pouvoir d'achat des ménages, j'ai demandé, pour la cinquième année consécutive, au conseil municipal, de ne pas augmenter les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation).

Nous avons donc décidé de réduire stratégiquement tous les postes de dépense de 10% par rapport aux sommes engagées l'année dernière. Les seules lignes qui n'ont pas été affectées sont les dépenses obligatoires dont la participation au service d'incendie et de secours ou encore les primes d'assurance.

L'achat de combustibles, les fournitures administratives et scolaires, les dépenses de petit entretien, le budget de fêtes et cérémonie, les subventions aux associations.... tous ces postes sont visés par cette mesure.

Compte tenu de la hausse des prix des fournitures supportée chaque année, il conviendra de surveiller très régulièrement et très sérieusement la totalité des dépenses communales.

Le personnel communal et les élus ont été sensibilisés à cet effort constant et général.

Afin que le message soit clair et pour montrer que chacun doit prendre sa part de l'effort, j'ai fait approuver une diminution de 20 % des indemnités versées aux élus (Maire, Maires délégués et adjoints).

Concernant le ramassage scolaire, dont j'ai déjà dit qu'il était cette année moins subventionné par le Département, un calcul en établit le coût à plus de 1 000 euros par enfant et par an. Sur cette somme plus de 300 euros restent à la charge de la commune (sans compter l'amortissement du bus communal).

Afin de diminuer ce coût net et pour que chacun prenne conscience des charges communales, Le conseil municipal a décidé d'instituer la perception d'un versement forfaitaire par les parents d'élèves. Ainsi, à compter de la rentrée scolaire prochaine, chaque famille dont le ou les enfants utiliseront le ramassage communal se verra sollicitée à hauteur de 50 euros pour une année. Pour ne pas pénaliser et alourdir les charges des familles nombreuses, cette participation sera limitée à la somme de 50 euros, quel que soit le nombre d'enfants concernés.

L'ensemble de ces baisses drastiques permettront à notre budget de fonctionnement de faire face aux investissements en matière de sécurité routière à Blévy, de réfection de voirie, de dotation des écoles en informatique, ainsi que la réalisation de quelques travaux pour le patrimoine communal.

Le Maire, Vincent Gajas